

Image not found or type unknown



Participation aux bénéfices.

Par **jeanbono**, le **04/06/2015** à **12:23**

Bonjour, notre patron a décidé de ne pas nous donner de participation aux bénéfices cette année. Nous l'avons appris par une indiscretion, mais pas d'explication officielle. Qu'en est-il exactement, car nous pensions que la participation était obligatoire. Merci pour vos réponses. Cordialement. Jean.